

Une rentrée "sensible"...

Dans ce monde bien complexe, désespérant souvent, où tout se décline en négatif, il nous semble que le temps est plus que jamais à l'ouverture vers les autres quels qu'ils soient où qu'ils soient. Les citoyen·nes de demain ont plus que tout besoin d'apprendre à utiliser leur esprit critique, d'apprendre à se positionner clairement, d'être informé·es à hauteur d'enfant de leurs droits ... Mais surtout nous avons, en tant que pédagogues, le devoir de réussir à leur faire regarder et imaginer leur monde actuel et futur en positif. C'est un défi difficile mais à l'AD29 un nouveau projet vous propose de penser ensemble l'idée "d'habiter le monde en poésie". Venez y réfléchir avec nous, on vous attend!

Saluons cette nouvelle année scolaire comme il se doit
En y allant avec optimisme et joie malgré un été difficile pour notre humanité
N'empêche qu'il nous reste encore l'envie d'habiter le monde autrement
Soyons créatifs, inventifs, ouvrons nous au sensible en grand
Invitons dans nos classes la philosophie, le théâtre, la poésie
Battons nous pour donner des espaces à penser
Laissons nous du temps pour construire et rêver ensemble
Enfin et surtout coopérons, échangeons, partageons ...

Bonne rentrée 2026/2027 !

Catherine Coetmen-Stephan, présidente de l'AD 29

PÉDAGOGIE



Projets pédagogiques 2026/2027

Théâtre, philo, poésie, agenda coop, jeux coop, droits de l'enfant, malles de livres... Retrouvez toutes nos propositions [ICI](#) !

ADMINISTRATION



Comptabilité de la coop

Nous vous rappelons qu'il est impératif de mettre à jour le cahier de comptabilité sur Retkoop AVANT le 30 septembre. Les entrées et sorties d'argent doivent être correctement ventilées et les justificatifs téléchargés sur la plateforme. N'attendez pas si vous avez des questions ou si vous rencontrez des difficultés. Écrivez-nous à : ad29@occe.coop



Changement de mandataire

Si la coopérative scolaire concerne les élèves et l'ensemble de l'équipe enseignante, il ne peut y avoir qu'une personne mandataire, enregistrée auprès de l'OCCE et du CMB.

Pour connaître les démarches à effectuer, contactez-nous dès maintenant : ad29@occe.coop

Une formation des mandataires se tiendra MERCREDI 7 OCTOBRE 2026



La photographie scolaire

Nous vous rappelons que la photographie scolaire est régie par une circulaire ministérielle ainsi qu'une charte depuis 2003. *Il appartient aux directeurs d'école de s'assurer que seuls des professionnels répondant aux obligations légales, au cadre éthique et sécurisé, et adhérant aux règles de bonne conduite énoncées, interviennent pour procéder à la traditionnelle séance de photographie scolaire.*

Retrouvez tous les renseignements nécessaires [ICI](https://www.ici.fr).